

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 23 aout 2024  
Date d'affichage : le 23 aout 2024  
Nombre de conseillers : en exercice : 15  
Présents :  
Votants :  
Dont pouvoir (s) :

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE LE VINGT-NEUF AOUT À DIX-NEUF HEURE, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LAETITIA SANCHEZ, MAIRE.

**Etaient présents :**

**Pouvoirs de :**

**Absents excusés :**

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance :**

## LIGNE DE TRESORERIE

Dans le cadre de l'opération de rénovation de l'école élémentaire Les Coteaux et du restaurant scolaire, la commune de Saint Pierre du Vauvray a souscrit durant l'exercice 2023 auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie 2 lignes de trésorerie (LT) distinctes dont les caractéristiques sont :

LT1 : 100 000 € - contrat 9623142169 – échéance 06/09/24 – tirage : jan-24

LT2 : 200 000 € - contrat 9623142176 – échéance 08/10/24 – tirage : oct-23

Ces 2 lignes de trésorerie arrivant à échéance, il est apparu nécessaire de prolonger, sous une forme simplifiée, ce dispositif dans l'attente du versement des dotations (DETR, FDAT du CD27 et Fonds de Concours de la CASE) pour un montant total de 395 309.77 € et dont les demandes de versement des soldes sont en cours.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Maire, vu le projet de contrat de la Caisse d'Épargne Normandie, et **après en avoir délibéré, avec xxxx voix POUR, xxxx voix CONTRE et xxxx ABSTENTIONS**, les membres du conseil Municipal ont pris les décisions suivantes :

**Article -1** Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Mairie de Saint Pierre du Vauvray décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Normandie, une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 300 000 € Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 300 000 Euros
- Durée : 364 jours
- Taux de référence des tirages : **€STR + marge de 0.90%**
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 300 Euros
- Commission de mouvement : néant

- Commission de non-utilisation : 0.26%

**Article-2-** Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame la Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie

**Article-3-** Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame la Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

Pour extrait certifié conforme au registre.

La Maire,

Laetitia SANCHEZ.

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :